

Direction de la justice, des affaires
communales et des affaires ecclé-
siastiques du canton de Berne

Justiz-, Gemeinde- und
Kirchendirektion des
Kantons Bern

Hauptstrasse 2
Case postale
2560 Nidau

Téléphone 032 329 88 07
Télécopie 032 329 88 30

oacot@jgk.be.ch
www.be.ch/oacot

Responsable du dossier:
N° de l'affaire:

Giovanna Munari Paronitti
170 11 839

Nidau, le 23 novembre 2011

Court; règlement concernant les élections et les votations aux urnes Approbation selon l'article 56 de la loi sur les communes

1. Le règlement concernant les élections et les votations aux urnes adopté le 29 septembre 2011 par l'assemblée municipale de Court est approuvé en vertu de l'article 56 LCo.
2. Il n'est pas perçu d'émolument.
3. La commune publiera au préalable l'entrée en vigueur des actes législatifs approuvés en indiquant les modifications éventuelles apportées par l'autorité d'approbation (art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes; OCo).
4. La présente décision peut faire l'objet d'un recours de droit administratif dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit et en deux exemplaires, au Tribunal administratif du canton de Berne, Speichergasse 12, 3011 Berne (art. 56 de la loi sur les communes, LCo, RSB 170.11, en lien avec l'art. 43, alinéa 3 de l'ordonnance sur les communes, OCo, RSB 170.111, et les art. 74ss de la loi sur la procédure et la juridiction administratives, LPJA, RSB 155.21). A qualité pour former recours la partie pouvant faire valoir, avec une certaine vraisemblance, être atteinte dans ses intérêts dignes de protection, ou son représentant légal. La recourante peut se faire représenter par un avocat dûment légitimé (art. 15 et 79a LPJA).
5. Cette décision est à notifier à la commune de Court avec un exemplaire du règlement approuvé.



Office des affaires communales et
de l'organisation du territoire
Service des affaires communales
Unité francophone

Giovanna Munari Paronitti, avocate

Autres destinataires (avec 1 ex. du règlement approuvé) :
- Préfecture du Jura bernois
- OACOT (interne)